



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 16 du mois d'octobre à 18 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 14 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY , Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Stéphane FARGE

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE , Hervé BONAUD (pouvoir Murielle GENTE)

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 11 octobre 2024

DELIBERATION N° 2024.56 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 2024.42 modification temps de travail agent de maîtrise principal

Par délibération 2024.42, le conseil municipal a adopté la création d'un poste d'agent de maîtrise principal pour un temps de travail hebdomadaire de 30 h et 15 mn.

Par suite d'une erreur rédactionnelle, le temps de travail effectif est de 32 heures et 57 minutes, il convient donc de soumettre cette création à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ Adopte la création d'un poste **d'agent de maîtrise principal** à temps non complet temps de travail hebdomadaire **32 heures et 57 minutes** à compter du 1^{er} janvier 2025
- ✚ S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le grade
- ✚ Charge le maire de procéder aux formalités de vacances d'emploi et d'établir l'arrêté de nomination de l'agent.

Pour extrait conforme

Le maire
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0